



# GUIDE DU PARENT

**CAMPS  
D'ÉTÉ**



SAE EAST ANGUS 2020

**BON ÉTÉ!!!**

# GUIDE DU PARENT



Téléphone : 819 832-4248 Parc Nicol à compter du 25 juin 2020

## MOT DE BIENVENUE

Un beau bonjour à vous chers parents,

Cette année encore, nous vous offrons un **Guide du parent** afin de vous communiquer toutes les informations pertinentes afin de connaître les activités du Service d'Animation Estival (SAE) Les Virevents de East Angus avant le début des activités. Ce guide pourra ainsi répondre à certains questionnements de votre part. Si vous avez des questions ou commentaires, n'hésitez pas à nous contacter.

Passez un bel été !

## AVIS IMPORTANT AUX PARENTS-UTILISATEURS DU SAE

La majorité des enfants utiliseront les installations du Parc Nicol situé au 186, rue St-François. L'animation des enfants les plus jeunes (environ 5-7 ans) au Centre culturel situé au 288, rue Maple. Advenant une modification à cet effet, une lettre sera remise en mains propres aux enfants et un avis sera indiqué sur la porte des locaux habituels. À noter que lors de deux semaines de la construction du 21 juillet au 3 août 2019, **TOUS** les enfants fréquenteront le Parc Nicol.

**De plus, sachez que les animateurs se chargeront du déplacement des enfants inscrits au cours de natation.**

Le Service d'Animation Estival offrira aux enfants des activités stimulantes et dynamiques. La proximité des deux emplacements permettra aux animateurs de se déplacer de temps à autre afin de profiter de toutes les installations de loisirs à leur disposition.

Si vous avez des questions ou pour toutes autres informations, veuillez communiquer avec Noémie Johnson et Maggie Vallières, alias Nano et Panda, coordonnatrices du SAE. Pour toute urgence, vous pouvez aussi communiquer avec Etienne Bouchard, directeur des loisirs à la Ville de East Angus au 819 560-8600 poste 2405.

## ÉLÉMENTS MENTIONNÉS DANS LE GUIDE DU PARENT

- Thème général de l'été (p.3)
- Personnes ressources (p. 3)
- Horaire de l'été (p. 3)
- Journée typique (p. 4)
- Lieux fréquentés (p. 4)
- Matériel nécessaire et objets interdits (p. 5)
- Calendrier des activités 2020 (p. 6)
- Boîte à lunch et allergies (p. 7)
- Animateurs et ratios (p. 7)
- Présences des enfants (p. 7)
- **Nouveau!** Contrôle des arrivées et départ (p. 8)
- Plan d'intervention (p. 8)
- **Nouveau!** Système d'émulation ClassDojo (p.9)
- **Nouveau!** Mesures sanitaires COVID-19 (p.9)
- Administration de médicaments (p. 10)
- Formulaire – Administration de médicaments (p.11)

## THÈME DE L'ÉTÉ

# GUIDE DU PARENT



Téléphone : 819 832-4248 Parc Nicol à compter du 25 juin 2020

Cet été, la thématique générale sera « Explorons les différentes cultures ». Chaque semaine, les enfants auront donc la chance de découvrir une nouvelle culture et d'avoir des activités en lien avec les sports, les célébrations, la nourriture et les arts de la culture de la semaine. Voici donc les différentes cultures qui ont été retenus par nos animateurs :

- Semaine 2 : Culture québécoise
- Semaine 3 : Culture asiatique
- Semaine 4 : Culture italienne
- Semaine 5 : Culture autochtone d'Amérique
- Semaine 6 : Culture mexicaine
- Semaine 7 : Culture africaine
- Semaine 8 : Culture hawaïenne

## PERSONNES RESSOURCES

**Noémie Johnson et Maggie Vallières**, coordonnatrices du SAE les Virevents de East Angus 819 832-4248  
**Etienne Bouchard**, Directeur des loisirs 819 560-8600 poste 2405

## HORAIRE DE L'ÉTÉ

Cette année, le SAE débutera le jeudi 25 juin et se terminera le vendredi 14 août 2020. Le service sera donc d'une durée de 9 semaines. Les heures d'ouverture du service sont du lundi au vendredi de 7 h à 17 h 30. Le ratio enfants versus le nombre d'animateurs est plus élevé entre 7 h et 8 h 30 et de 16 h 30 à 17 h 30. À noter qu'en raison que la Fête du Canada, le service d'animation estivale sera fermé le mercredi 1<sup>er</sup> juillet.

Une semaine supplémentaire sera offerte à titre de service de garde, du 17 au 21 août 2010. Lors de cette semaine, le ratio d'enfants versus le nombre d'animateurs sera également plus élevé. Les heures d'ouverture seront les mêmes, soient de 7h à 17h30.

**Il est cependant primordial de s'inscrire à cette semaine supplémentaire pour pouvoir y participer, car cela entraîne des coûts d'inscription supplémentaires.**

# GUIDE DU PARENT



Téléphone : 819 832-4248 Parc Nicol à compter du 25 juin 2020

## JOURNÉE TYPIQUE

Heures	Activité
7 h à 8 h 30	Service de garde (Ratio plus élevé)
8 h 30 à 9 h	Jeux libres
9 h à 9 h 15	Rassemblement
9 h 15 à 10 h 30	Activité 1
10 h 30 à 10 h 45	Eau+Collation Toilette Crème solaire
10 h 45 à 12 h	Activité 2
12 h à 13 h	Dîner+toilette+crème solaire+temps libre
13 h à 14 h 15	Activité 3 ou piscine et parc
14 h 15 à 14 h 45	Eau+Collation Toilette Crème solaire
14 h 45 à 15 h 45	Activité 4 ou piscine et parc
15 h 45 à 16 h	Rassemblement
16 h à 16 h 30	Jeux libres
16 h 30 à 17 h 30	Service de garde (Ratio plus élevé)

## LIEUX FRÉQUENTÉS

### **GROUPES DES PLUS VIEUX**

*Pavillon des sports (bâtisse en brique rouge) au Parc Nicol – SAE Les Virevents de East Angus*

186, rue St-François

819 832-4248

Structures de jeux - 4 espaces verts - Tables à pique-nique – Terrain de baseball – Piscines

### **GROUPES DES ENFANTS DES PLUS JEUNES**

*Centre culturel – SAE Les Virevents de East Angus*

288, rue Maple, East Angus

Parc de la Rive-Sud - Structures de jeux - Terrain de tennis – Barboteuse

### ***Piscines municipales***

Ouverture piscine municipale du 22 juin au 25 août 2019

Parc Nicol : **12 h à 19 h 30**

Parc de la Rive-Sud : **10 h 30 à 18 h 30**

### ***Autres endroits pouvant servir aux animateurs durant l'été***

Parc des Deux Rivières (rue Willard, East Angus)

Aréna Robert Fournier (190, rue Kennedy, East Angus)

Salle communautaire des Chevaliers (143, rue St-Pierre, East Angus)

Vielle Gare du papier (221, St-Jean Ouest, East Angus)

# G U I D E D U P A R E N T



Téléphone : 819 832-4248 Parc Nicol à compter du 25 juin 2020

## **MATÉRIEL NÉCESSAIRE ET OBJETS INTERDITS**

Il serait apprécié que les parents fassent une mise à jour régulière de tout le matériel nécessaire dans le sac de l'enfant afin qu'il ne manque de rien durant la journée.

### **Tous les jours, votre enfant aura besoin de :**

- Une tenue adaptée pour participer à des activités (les robes ne sont pas adaptées)
- Espadrilles (pas de souliers à talons hauts ou de « gougounes » sauf pour la piscine. Les espadrilles ou « Crocs » doivent tenir dans les pieds pour la sécurité de votre enfant).
- Bon lunch (important lunch sans arachides)
- Collations (2 ou plus)
- Bouteille d'eau
- Maillot de bain
- Serviette de bain
- Casque de bain (bien identifié)
- Crème solaire (fournie par les parents)
- Coffre à crayon (crayons de couleur, ciseaux, colle)
- Vêtements de rechange
- Chapeau, casquette ou foulard
- Sa bonne humeur
- Son goût de participer aux activités






















### **Voici les objets interdits :**

- Jeux électronique, cellulaire (Ipod, Gameboy Advance, Nintendo DS, etc...)
- Jouets et tout objet provenant de la maison (afin d'éviter les vols ou les objets jugés dangereux)
- Gomme à mâcher (afin d'éviter des accidents)
- Tout autre objet non-nécessaire (afin d'éviter la contamination)

Notes : Nous ne sommes pas responsables des bris ou des vols de ces objets. Il est important que tous les effets de votre enfant soient bien identifiés à son nom pour faciliter la recherche des objets perdus. De plus, nous réserverons le droit de confisquer les objets interdits apportés au Service d'Animation Estival.

## CALENDRIER DES ACTIVITÉS 2020

En plus des activités affichées dans le calendrier, il y aura aussi des activités de Zumba, une randonnée-vélo, des activités avec l'escouade verte, etc.

	<i>Lundi</i>	<i>Mardi</i>	<i>Mercredi</i>	<i>Jeudi</i>	<i>Vendredi</i>
<b>JUIN</b>					
22 au 26 juin <b>Semaine 1</b>	22 Pas de SAE	23 Pas de SAE	24 <b>CONGÉ</b>	25 Début du camp 	26
<b>JUILLET</b>					
29 juin au 3 juillet <b>Semaine 2</b> Culture québécoise	29	30 Activité avec l'escouade verte  Tous	1er <b>CONGÉ</b>	2 Ateliers culinaires  Groupe de Tchoupie & Lila et Kit-Ka & Milou	3 Grands jeux 
6 au 10 juillet <b>Semaine 3</b> Culture asiatique	6	7 Atelier de lecture <i>Lire au camp!</i>  Groupes au centre culturel	8 Jeu d'épées-mousse  Tous	9 Ateliers culinaires  Groupe de Zazoo & Jujube et Framboise & Stitch	10 Grands jeux 
13 au 17 juillet <b>Semaine 4</b> Culture italienne	13 Ferme mobile  Groupes au centre culturel	14 Ferme mobile  Groupes au pavillon des sports	15	16 Ateliers culinaires  Groupe de Marguerite et Flash	17 Grands jeux 
Construction 20 au 24 juillet <b>Semaine 5</b> Culture autochtone	20	21 Zumba  Tous	22	23 Ateliers culinaires  Groupe de Loulou et Adibou	24 Grands jeux 
Construction 27 au 31 juillet <b>Semaine 6</b> Culture mexicaine	27	28 Contes et légendes interactifs  Tous	29	30 Ateliers culinaires  Groupe de Caramel et Rocket	31 Grands jeux 
<b>AOÛT</b>					
3 au 7 août <b>Semaine 7</b> Culture africaine	3	4 Zumba  Tous	5 Module Parkour <b>Le Module Parkour</b> Groupes au pavillon des sports	6	7 Grands jeux 
10 au 14 août <b>Semaine 8</b> Culture hawaïenne	10	11 Bataille de pistolets Nerf <b>ANT-Halogy</b> Tous	12	13	14 Party de fin d'été 
<b>Semaine 9</b> Service garde Inscription obligatoire					

# GUIDE DU PARENT



Téléphone : 819 832-4248 Parc Nicol à compter du 25 juin 2020

## BOÎTE À LUNCH ET ALLERGIES

Il est vraiment très important de ne pas mettre dans la boîte à lunch des enfants, des collations contenant **des arachides** puisque certains jeunes du camp de jour sont allergiques. Nous voulons à tout prix éviter un accident qui pourrait être très grave.



**NOUVEAU!** Cette année, seuls les lunchs froids ou dans un thermos seront permis. Il n'y a pas d'accès au micro-onde.

**Important aux propriétaires de chien : Allergie au poil de chien et salive de chien.** Le partage de nourriture ne sera pas toléré vu le nombre grandissant d'allergies (gluten, noix, fruits de mer...).



## ANIMATEURS ET RATIOS

L'équipe sera formée des animateurs suivants :

**Nano** : coordonnatrice

**Panda** : coordonnatrice

**Tchoupie** : animatrice des 5-6 ans

**Milou**: anim des 5-6 ans

**Kit-Kat** : animatrice des 6 ans

**Lila** : anim de 6 ans

**Framboise** : animatrice des 6-7 ans

**Stitch** : animatrice de 6-7 ans

**Zazoo** : animatrice des 6-7 ans

**Jujube** : animatrice des 6-7 ans

**Flash** : animatrice des 7-8 ans

**Marguerite** : animatrice de 8 ans

**Loulou** : animatrice des 8-9 ans

**Adibou** : animateur de 8-9 ans

**Caramel** : animatrice des 9-10 ans

**Rocket** : animateur des 10-12 ans

**Voici les ratios par groupe d'âge établis par notre SAE :**

5 - 7 ans : 2 animateurs pour 12 enfants maximum

7 - 9 ans : 1 animateur pour 10 enfants maximum

9 - 12 ans : 1 animateur pour 14 enfants maximum

## PRÉSENCES DES ENFANTS

Chaque matin, les animateurs doivent compléter une feuille de présence lors du rassemblement matinal. Ensuite, ils la redonnent aux coordonnatrices. Si votre enfant est absent pour une journée, **il n'est pas nécessaire** d'appeler ou d'informer les coordonnatrices. Si votre enfant arrive plus tard, l'une des coordonnatrices se chargera d'aller déposer l'enfant à son groupe et il sera inscrit sur la feuille que l'enfant est arrivé.



# GUIDE DU PARENT



Téléphone : 819 832-4248 Parc Nicol à compter du 25 juin 2020

## **NOUVEAU! CONTRÔLE DES ARRIVÉES ET DES DÉPARTS**

Cette année, étant donné la situation particulière due à la COVID-19, les parents ne sont pas autorisés à rentrer à l'intérieur des sites du service d'animation estival. Pendant les heures de service de garde (7h à 8h30 et 4h30 à 5h), un point de contrôle sera installé à l'entrée du parc Nicol et du parc du centre culturel. Il y aura un chapiteau au parc Nicol et le gazebo au parc du centre culturel. Vous devez vous présenter à la station lorsque vous venez porter ou chercher votre enfant. Un animateur à chaque station prendra les présences et appellera votre enfant lorsque vous viendrez le chercher. Lors du départ de l'enfant pendant la journée, nous vous demandons de bien vouloir aviser l'animateur afin qu'il puisse le noter.

**Lorsqu'une personne qui ne se retrouve pas dans la liste des personnes autorisées vient chercher votre enfant, une autorisation écrite est obligatoire afin de s'assurer de la sécurité de votre enfant, sinon l'animateur refusera le départ.**

## **PLAN D'INTERVENTION**

Pour la sécurité de vos enfants, nous avons élaboré un plan d'action qui sera en vigueur pour contrer le plus possible les comportements de type majeur.

*Comportements de types majeurs, intolérés :*

- Agression physique
- Impolitesse grave
- Intimidation, taxage et menace
- Opposition grave
- S'enfuir du SAE (Fugue)
- Utilisation d'objet menaçant la sécurité
- Vandalisme ou vol
- Geste et parole à caractère sexuel
- Possession et vente de drogue, alcool, tabac

### Démarche d'intervention

*Première et deuxième infractions :*

1. Intervention directe avec l'animateur attitré (arrêt d'agir)
2. Intervention avec le coordonnateur
3. Retrait de l'enfant sous la supervision du coordonnateur et fiche de réflexion
4. Information aux parents de la situation et note dans la feuille de route + plan d'action si jugé nécessaire.
5. Possibilité de suspension à la première infraction selon la gravité du geste.

*Deuxième infraction et plus :*

1. Intervention directe avec l'animateur attitré (arrêt d'agir)
2. Intervention avec le coordonnateur
3. Retrait de l'enfant sous la supervision du coordonnateur et fiche de réflexion
4. Information aux parents de la situation et note dans la feuille de route + suspension de deux jours jusqu'à concurrence de l'été complet selon la fréquence et la gravité du geste.
5. Élaboration d'un plan d'action entre les parents et le coordonnateur.



# GUIDE DU PARENT

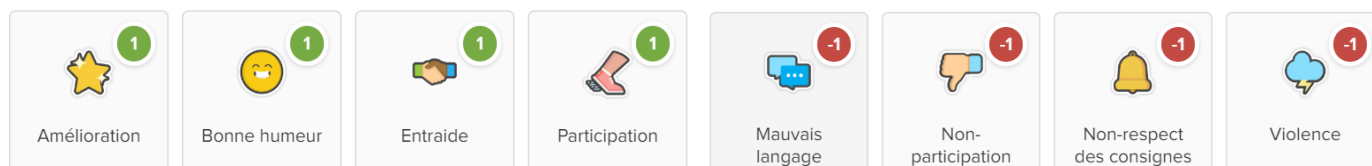


Téléphone : 819 832-4248 Parc Nicol à compter du 25 juin 2020

## **NOUVEAU! SYSTÈME D'ÉMULATION CLASS DOJO**

Puisque vous ne pourrez pas rentrer sur les sites du service d'animation estival, il sera plus difficile de communiquer avec l'animateur de votre enfant directement. Alors, l'application ou le site web *ClassDojo* vous permettra de faire le suivi du comportement de votre enfant au camp de jour.

L'enfant pourra accumuler des points pour obtenir des récompenses, mais il peut aussi en perdre :



### **Pour vous créer un compte ClassDojo :**

1. Aller sur le site web [classdojo.com/fr-ca/](https://classdojo.com/fr-ca/)
2. Cliquer sur *S'inscrire* (en haut à droite) et ensuite sur *Parent*
3. Cliquer sur *S'inscrire* (en dessous de la section *Don't have a code?*)
4. Écrire les informations demandées
5. Cliquer sur *Add child through a teacher* et écrire *SAE East Angus*
6. Cliquer sur *Panda Coordonnatrice* ou *Nano Coordonnatrice*
7. Écrire le nom complet de votre enfant
8. Attendre que la demande soit acceptée

Vous pourrez ensuite consulter le profil de votre enfant avec les points qu'il a gagnés ou perdus. Nous vous conseillons fortement de télécharger l'application *ClassDojo* et d'activer les notifications pour bien faire le suivi de votre enfant au camp de jour. Vous pourrez recevoir des messages des coordonnatrices et communiquer avec eux.

Dans certains cas, si vous voulez toujours communiquer avec l'animateur :

- Vous pouvez laisser un message à l'animateur à la station du service de garde
- Demander à l'animateur à la station du service de garde d'appeler celui de votre enfant

## **NOUVEAU! MESURES SANITAIRES COVID-19**

Étant les conditions particulières auxquelles nous vivons étant donnée la pandémie de la COVID-19, plusieurs mesures ont été mises en place pour limiter la propagation du virus.

### **Désinfection et nettoyage**

Après chaque activité, le matériel sera désinfecté.

### **Distanciation sociale**

La programmation des activités est adaptée pour respecter le 2 mètres de distance. La taille des groupes a diminué (maximum de 15 jeunes par groupe) et il n'y aura pas de contact inter-groupes (pas de jumelage entre groupe et de rassemblement). De plus, les locaux ont été aménagés afin que les jeunes puissent respecter le 2 mètres à l'aide de repères visuels et des chapiteaux temporaires seront installés.

# GUIDE DU PARENT



Téléphone : 819 832-4248 Parc Nicol à compter du 25 juin 2020

## ADMINISTRATION DE MÉDICAMENTS

**Les médicaments doivent être remis à la coordonnatrice pour être ensuite mis sous clé.**

*Pour nous conformer aux règles en vigueur concernant l'administration de médicaments, nous avons inclus la réglementation du ministère de la Famille et des Aînés concernant la réglementation en service de garde.*

Les services de garde doivent respecter les normes, notamment en ce qui concerne l'administration, l'étiquetage et l'entreposage de médicaments.

Aucun médicament ne peut être donné à un enfant sans **l'autorisation écrite** du parent et d'un membre du Collège des médecins du Québec. Dans le cas d'un médicament prescrit, les renseignements inscrits par le pharmacien sur l'étiquette font foi de l'autorisation du médecin.

### Exceptions

- De l'acétaminophène (type Tempra, Atasol, Tylenol ou autres marques maison) peut être administré et de l'insectifuge être appliqué à un enfant sans autorisation médicale, pourvu qu'ils le soient conformément au protocole en vigueur.
- L'autorisation médicale n'est pas requise pour administrer des gouttes nasales salines et des solutions orales d'hydratation (type Pedialyte, Gastrolyte, Lytren, etc.) ou pour appliquer de la crème pour le siège à base d'oxyde de zinc, de la crème solaire et de la lotion calamine à un enfant. Par contre, l'autorisation écrite du parent est obligatoire.

Sauf pour l'acétaminophène, les solutions orales d'hydratation, l'insectifuge, la lotion calamine, la crème pour le siège à base d'oxyde de zinc et la crème solaire, le prestataire de services de garde doit s'assurer que seul un médicament fourni par le parent puisse être administré à un enfant. L'étiquette du contenant d'un médicament doit indiquer le nom de l'enfant, le nom du médicament, sa date d'expiration, sa posologie et la durée du traitement.

Source : <http://www.mfa.gouv.qc.ca>

**Aucun médicament ne sera administré à l'enfant sans l'autorisation écrite des parents.**

### NOTES :

1. Le médicament doit être présenté dans un contenant qui répond aux normes de sécurité (bouchon sécuritaire – contenant incassable).
2. Le contenant doit porter l'étiquette de la pharmacie (duplicata disponible à la pharmacie).
3. La dose requise pour la journée seulement doit être envoyée. Pour certains cas particuliers, l'usage d'un pilulier pourrait être une mesure acceptable. L'étiquette de la pharmacie devra y être également apposée.
4. Le matériel requis devra être acheminé avec le médicament (seringues, compte-gouttes, etc.)
5. Advenant le cas où votre enfant ne prendrait plus le médicament, vous devrez en aviser le SAE par écrit.
6. Advenant le cas où le dosage ou l'horaire de la prise du médicament était modifié, veuillez remplir immédiatement un autre formulaire d'autorisation.

# GUIDE DU PARENT



Téléphone : 819 832-4248 Parc Nicol à compter du 25 juin 2020

## Formulaire d'autorisation – Administration de médicaments

Nom et prénom de l'enfant :				
Nom de la mère :	Téléphone rés.		Téléphone travail :	
Nom du père :	Téléphone rés.		Téléphone travail :	
Nom d'une personne substitut :	Téléphone rés.		Téléphone travail :	

Le parent n'est pas tenu de consentir à l'application du protocole. Toutefois s'il ne signe pas ce formulaire, le ou les médicaments ne pourront être, administrés ou appliqués, à ou sur son enfant, à moins que lui-même et un membre du Collège des médecins du Québec ne donnent leur autorisation par écrit. Il peut limiter la période de validité de l'autorisation en inscrivant la durée d'application à la rubrique prévue à cette fin.

Par la présente, j'autorise un animateur du Service d'Animation Estival Les Virevents de East Angus

- À appliquer sur mon enfant, conformément au protocole réglementé par le Ministère de la Famille et des Aînés, l'insectifuge vendu sous la marque commerciale suivante :

Marque de commerce, forme (lotion, crème, gel, liquide, vaporisateur ou aérosol) et concentration de produit actif DEET

- À administrer à mon enfant, conformément au protocole réglementé par le Ministère de la Famille et des Aînés, l'acétaminophène vendu sous la marque commerciale suivante :

Marque de commerce, forme (goutte, sirop ou comprimés) et concentration

- À administrer à mon enfant la crème solaire suivante.

Marque de commerce, forme

- À administrer à mon enfant les médicaments suivant selon la posologie indiquée, tel que prescrit par le médecin.

Nom du médicament : \_\_\_\_\_ Mode de conservation : \_\_\_\_\_

Dose : \_\_\_\_\_ Mode d'administration : \_\_\_\_\_

Fréquence et heure : \_\_\_\_\_

Effets secondaires prévisibles : \_\_\_\_\_

Prescrit par Dr : \_\_\_\_\_

Je reconnais que le personnel du Service d'Animation Estivale (SAE) accepte de distribuer les médicaments à mon enfant seulement par souci de commodité, ceux-ci ne possédant pas l'expertise, ni les connaissances professionnelles relatives à la distribution de médicaments. Je dégage le SAE et la Ville d'East Angus de toute responsabilité résultant de la distribution de médicaments.

Nom et prénom de l'enfant \_\_\_\_\_ Durée de validité de l'autorisation \_\_\_\_\_

Signature du parent \_\_\_\_\_ Date \_\_\_\_\_